



# FICHE SIGNALÉTIQUE

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>SYNKO® Joint Tape</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	
<b>Numéro de la FDS</b>	61000054002
<b>Autre produit</b>	SHEETROCK® Heavy Joint Tape
<b>Synonymes</b>	Ruban à paroi sèche, ruban de cellulose
<b>Usage recommandé</b>	Pour l'intérieur.
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Utiliser conformément aux recommandations du fabricant.
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Nom de la société</b>	United States Gypsum Company
<b>Adresse</b>	550 West Adams Street Chicago, Illinois 60661-3637
<b>Téléphone</b>	1-800-874-4968
<b>Site Web</b>	www.usg.com
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1-800-507-8899

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Définition des dangers selon l'OSHA</b>	Non classé.

### Éléments d'étiquetage

<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Aucune.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Consulter un médecin en cas de malaise.
<b>Stockage</b>	Conserver comme indiqué dans la section 7.
<b>Élimination</b>	Éliminer conformément aux règlements locaux, provinciaux et fédéraux.

**Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)** Aucuns connus.

**Renseignements supplémentaires** Aucune.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Cellulose		9004-34-6	90 - 100
Carbonate de calcium, Synthétique		471-34-1	1-5

**Remarques sur la composition** Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique sauf si le composant est un gaz.

## 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En raison de la nature physique de ce produit, l'inhalation est peu probable. Il n'existe aucun effet connu sur la santé à la suite d'une inhalation.
<b>Contact avec la peau</b>	Un contact direct, prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation. Un contact le long d'une feuille de papier peut se traduire par une coupure par papier de la peau. Les coupures ou abrasions doivent être traitées sans attendre par un nettoyage minutieux de la zone affectée.
<b>Contact avec les yeux</b>	Un contact direct peut causer une irritation des yeux. Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau. Si des brûlures, des rougeurs, une démangeaison, une douleur ou autres symptômes persistent ou apparaissent, consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	En raison de la nature physique de ce produit, l'ingestion est peu probable. Il n'existe aucun effet connu sur la santé à la suite d'une ingestion.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Irritation mécanique de la peau, des yeux et de l'appareil respiratoire.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	S'assurer que le personnel médical est conscient des substances en cause.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Choisir le moyen d'extinction de l'incendie en tenant compte d'autres produits chimiques éventuels.
<b>Agents extincteurs inappropriés</b>	Sans objet.
<b>Dangers spécifiques du produit dangereux</b>	Pas de risque d'incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles de comportement générales pendant un incendie de l'entreprise. Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Équipement/directives de lutte contre les incendies</b>	Employer des méthodes normales de lutte contre l'incendie et tenir compte des dangers associés aux autres substances présentes.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Refroidir au jet d'eau les matériels et substances exposés à la chaleur et les mettre en lieu sûr si cela n'entraîne aucun risque.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Voir la section 8 de la fiche signalétique pour des renseignements sur l'équipement de protection individuelle.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Aucun procédé spécifique de nettoyage. Pour se renseigner sur l'élimination, voir la rubrique 13.

## 7. Manutention et stockage

<b>Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention</b>	Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains après l'usage. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles. Protéger le produit de tout dommage matériel.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

<b>Limites d'exposition professionnelle</b>	Il n'y a pas de limites d'exposition pour ce ou ces ingrédients.
<b>Valeurs biologiques limites</b>	Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.
<b>Contrôles d'ingénierie appropriés</b>	Une aération n'est normalement pas nécessaire.
<b>Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle</b>	
<b>Protection du visage/des yeux</b>	Porter des lunettes de sécurité approuvées.

<b>Protection de la peau</b>	
<b>Protection des mains</b>	Il est de bonne pratique industrielle de minimiser le contact avec la peau. Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau.
<b>Protection de la peau</b>	
<b>Autre</b>	Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est recommandé.
<b>Protection respiratoire</b>	Non nécessaire dans des conditions normales.
<b>Dangers thermiques</b>	Aucune.
<b>Considérations d'hygiène générale</b>	Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants. Suivre toutes les exigences de surveillance médicale.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Apparence

<b>État physique</b>	Solide.
<b>Forme</b>	Ruban de papier.
<b>Couleur</b>	Blanc.
<b>Odeur</b>	Odeur faible à nulle.
<b>Seuil olfactif</b>	Sans objet.
<b>pH</b>	Sans objet.
<b>Point de fusion et point de congélation</b>	232.78 °C (451 °F)
<b>Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition</b>	Sans objet.
<b>Point d'éclair</b>	Sans objet.
<b>Taux d'évaporation</b>	Sans objet.
<b>Inflammabilité (solides et gaz)</b>	Sans objet.

### Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

<b>Limites d'inflammabilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limites d'inflammabilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - inférieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Limite d'explosibilité - supérieure (%)</b>	Sans objet.
<b>Tension de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité de vapeur</b>	Sans objet.
<b>Densité relative</b>	1.2 (H <sub>2</sub> O = 1)
<b>Solubilité</b>	
<b>Solubilité (eau)</b>	Insoluble dans l'eau.
<b>Coefficient de partage n-octanol/eau</b>	Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Sans objet.
<b>Température de décomposition</b>	Sans objet.
<b>Viscosité</b>	Sans objet.
<b>Autres informations</b>	
<b>Masse volumique apparente</b>	75 livres/pied <sup>3</sup>
<b>COV (% en poids)</b>	0 %

## 10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Non disponible.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Risque de réactions dangereuses	Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.
Conditions à éviter	Contact avec des matériaux incompatibles.
Matériaux incompatibles	Les agents oxydants forts.
Produits de décomposition dangereux	Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation	Peu probable du fait de la forme du produit.
Contact avec la peau	Un contact direct, prolongé ou répété avec la peau peut causer une irritation.
Contact avec les yeux	Un contact direct peut causer une irritation mécanique des yeux.
Ingestion	Dans des conditions normales d'emploi prévu, cette substance ne présente pas de danger pour la santé.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Peut causer une irritation mécanique de la peau et des yeux.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Aucuns connus.
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut entraîner une irritation temporaire.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire	Données non disponibles.
Sensibilisation cutanée	Non un sensibilisateur de la peau.

**Mutagénicité sur les cellules germinales** Aucune propriété mutagène attendue.

**Cancérogénicité** Ne devrait pas causer le cancer.

### Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Non inscrit.

### Rapport NTP sur les produits cancérogènes

Non inscrit.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non réglementé.

**Toxicité pour la reproduction** Ne devrait pas présenter un risque pour la reproduction.

**Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique** Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

**Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées** Aucune donnée disponible, mais aucun prévu.

**Danger par aspiration** En raison de sa forme physique, le produit ne pose pas de danger à l'aspiration.

**Autres informations** On a noté aucun autre effet spécifique aigu ou chronique sur la santé.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Les composants du produit ne sont pas classés comme dangereux pour l'environnement. Toutefois, ceci n'exclut pas la possibilité que des rejets importants ou fréquents puissent avoir un effet nocif ou nuisible sur l'environnement.

Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
Carbonate de calcium, Synthétique (CAS 471-34-1)			
<b>Aquatique</b>			
<i>Aiguë</i>			
Poisson	CL50	Gambusie ( <i>Gambusia affinis</i> )	> 56000 mg/l
<b>Persistance et dégradation</b>	Données non disponibles.		
<b>Potentiel de bioaccumulation</b>	Aucune bioaccumulation n'est attendue.		
<b>Mobilité dans le sol</b>	Le produit n'est pas mobile dans le sol.		
<b>Autres effets nocifs</b>	Aucune prévue.		

### 13. Données sur l'élimination

<b>Instructions pour l'élimination</b>	Éliminer conformément aux règlements applicables fédéraux, municipaux et de l'état. Recycler de manière responsable.
<b>Règlements locaux d'élimination</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
<b>Code des déchets dangereux</b>	Non réglementé.
<b>Déchets des résidus / produits non utilisés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.
<b>Emballages contaminés</b>	Éliminer le produit conformément avec la réglementation locale en vigueur.

### 14. Informations relatives au transport

<b>DOT</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IATA</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>IMDG</b>	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.
<b>Transport en vrac selon l'Annexe II de MARPOL 73/78 et le recueil IBC</b>	Sans objet. Ce produit est un solide, par conséquent son transport en vrac est régi par le code IMSBC.

### 15. Informations sur la réglementation

<b>Réglementations Fédérales des Etats-Unis</b>	Ce produit n'est pas dangereux selon la définition de l'OSHA 29CFR 1910.1200.
<b>TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)</b>	
Non réglementé.	
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)</b>	
Non réglementé.	
<b>CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):</b>	
Non inscrit.	
<b>Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)</b>	
<b>Catégories de danger</b>	Danger immédiat - Non Risque différé - Non Danger d'incendie - Non Danger lié à la pression - Non Danger de réactivité - Non
<b>SARA 302 Substance très dangereuse</b>	
Non inscrit.	
<b>SARA 311/312 Produit chimique dangereux</b>	Non
<b>SARA 313 (déclaration au TRI)</b>	
Non réglementé.	
<b>Autres règlements fédéraux</b>	
<b>Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)</b>	
Non réglementé.	

**Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)**

Non réglementé.

**Safe Drinking Water Act (SDWA - loi sur l'eau potable sûre)** Non réglementé.

**États-Unis - Réglementation des états** Ce produit ne contient pas de produit chimique reconnu par l'État de la Californie pouvant causer le cancer, des défauts génétiques ou autre défaut de reproduction.

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances**

Carbonate de calcium, Synthétique (CAS 471-34-1)

Cellulose (CAS 9004-34-6)

**États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)**

Carbonate de calcium, Synthétique (CAS 471-34-1)

Cellulose (CAS 9004-34-6)

**États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie**

Carbonate de calcium, Synthétique (CAS 471-34-1)

Cellulose (CAS 9004-34-6)

**États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island**

Non réglementé.

**États-Unis - Proposition 65 de la Californie**

Non inscrit.

**Inventaires Internationaux**

<b>Pays ou région</b>	<b>Nom de l'inventaire</b>	<b>En stock (Oui/Non)*</b>
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*Un « Oui » indique que ce produit est conforme aux exigences de l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

Un « Non » indique qu'un ou plusieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire administré par le(s) pays ayant compétence.

**16. Autres renseignements, y compris la date de la préparation ou de la dernière révision**

**Date de publication** 12-Février-2014

**Date de la révision** 22-Mars-2016

**Version n°** 02

**Autres informations** Comme il est vendu et dans les conditions normales d'utilisation prévue, ce produit ne présente pas un risque par inhalation, ingestion ou contact cutané. Toutefois, les procédés individuels des clients (comme le ponçage, la projection abrasive, etc.) peuvent former de la poussière ou des particules qui peuvent présenter une variété de risques pour la santé.

Classements NFPA

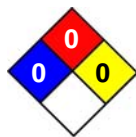
Santé: 0

Inflammabilité: 0

Danger physique: 0

Échelle de danger : 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Sérieux 4 = Grave

**Classements NFPA**



**Liste des abréviations**

NFPA : National Fire Protection Association.

**Références**

HSDB® - Banque de données sur des substances dangereuses

**Avis de non-responsabilité**

Ces informations sont fournies sans garantie et sont censées être exactes. Les informations doivent fournir la base d'une détermination indépendante des méthodes pour assurer la sécurité des travailleurs et l'environnement.